



Division des droits des Palestiniens

Juillet 2011
Volume XXXIV, Bulletin n° 7

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Quatuor publie une déclaration sur la situation à Gaza.	3
II. L'Organisation de coopération islamique communique le texte de la Déclaration d'Astana au Secrétaire général.	4
III. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires publie un rapport sur l'impact de la barrière dans la zone de Jérusalem	5
IV. Le séminaire Nations Unies des médias sur la paix au Moyen-Orient s'ouvre à Budapest.	7
V. Rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique dans le territoire palestinien occupé	8
VI. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires se rend dans des villages bédouins du territoire palestinien occupé, près de Jérusalem.	12
VII. Exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient devant le Conseil de sécurité au sujet de la situation au Moyen-Orient	13

*Le Bulletin peut être consulté sur le site Web
du Système d'information des Nations Unies
sur la question de Palestine (UNISPAL)
à l'adresse suivante : <http://unispal.un.org>.*

I. Le Quatuor publie une déclaration sur la situation à Gaza

Le 5 juillet 2011, le Quatuor pour le Moyen-Orient a publié une déclaration dont le texte est reproduit ci-après (SG/2175) :

Tout en demeurant préoccupé par la situation à Gaza, qui ne saurait durer indéfiniment, le Quatuor pour le Moyen-Orient constate que certaines mesures y ont produit, au cours de l'année écoulée, une amélioration des conditions d'existence : les catégories et les quantités de marchandises et de matériaux qui entrent dans la bande ont nettement augmenté, les activités menées au titre de projets internationaux se sont développées et il est devenu plus facile d'exporter certains produits. À ce propos, le Quatuor se félicite de ce qu'Israël a récemment autorisé le passage de matériaux destinés à la construction de nouveaux logements et de nouvelles écoles par les soins de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), mais il note qu'il faut en faire bien davantage pour accroître la circulation de personnes et de marchandises entrant à Gaza ou en sortant, y compris en libérant les marchés des granulats, des barres d'acier et du ciment. Ses membres continuent de souhaiter vivement que la décision de principe prise par Israël en juin 2010 soit intégralement appliquée, et que soient prises d'autres mesures de portée pratique visant à améliorer la situation à Gaza comme prévu dans la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Ils collaboreront, notamment par l'intermédiaire de Tony Blair, le Représentant de l'ONU et du Quatuor lui-même, avec Israël, l'Autorité palestinienne, les donateurs et la communauté internationale pour faire en sorte qu'il soit répondu aux besoins de la population de Gaza.

Le Quatuor sait bien qu'Israël a des préoccupations légitimes concernant sa sécurité, auxquelles il faut continuer de répondre. Ses membres sont résolus à s'employer avec Israël, l'Égypte et la communauté internationale à empêcher l'introduction illicite d'armes et de munitions à Gaza et considèrent qu'il faut absolument maintenir la sécurité tout en permettant le mouvement des personnes et des marchandises palestiniennes. À ce propos, le Quatuor engage instamment tous ceux qui souhaitent faire parvenir des marchandises à la population de Gaza à le faire par les voies normales, afin que lesdites marchandises puissent être inspectées en transitant par les points de passage terrestres autorisés. Il regrette les morts et les blessés causés par l'incident de la flottille de 2010, lance un appel à la modération et demande à tous les gouvernements concernés d'user de leur influence pour dissuader le recours à d'autres flottilles, qui mettrait en péril la sécurité des personnes qui y participent et risquerait de provoquer un enchaînement de surenchères.

D'autre part, le Quatuor demande qu'il soit mis fin à la déplorable détention de Gilad Shalit, qui dure depuis cinq ans.

II. L'organisation de coopération islamique communiqué le texte de la déclaration d'Astana au Secrétaire général

Dans une lettre datée du 8 juillet 2011, la Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait tenir au Secrétaire général de l'ONU, BAN Ki-moon, le texte de la Déclaration d'Astana intitulée « Paix, coopération et développement » qui avait été adopté par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération islamique à sa trente-huitième session tenue à Astana du 28 au 30 juin 2011. Ce texte est reproduit ci-après :

Annexe à la lettre datée du 8 juillet 2011 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Organisation de coopération islamique Déclaration d'Astana

Paix, coopération et développement

**Adoptée par le Conseil des ministres des affaires étrangères
de l'Organisation de coopération islamique à sa trente-huitième
session tenue à Astana, du 28 au 30 juin 2011**

Nous, ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI) participant à la trente-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenue à Astana à un moment où interviennent des changements dynamiques qui présentent des difficultés mais ouvrent aussi des perspectives pour l'Oumma musulmane et l'humanité tout entière, et conscients de l'importance de la présente réunion du Conseil, faisons la déclaration suivante :

....

4. Nous sommes conscients des nouveaux problèmes que posent à notre communauté les événements extrêmement importants qui interviennent en ce moment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'engager un dialogue constructif et d'œuvrer à un règlement pacifique, en assurant la protection des civils. Dans l'esprit de la charte de l'OCI, nous nous emploierons, notamment par l'intermédiaire de celle-ci, à transformer ces problèmes en une possibilité d'améliorer les conditions de vie de nos peuples en assurant la promotion de la paix, de la coopération, de la primauté du droit, des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la bonne gouvernance, de la démocratie et de la responsabilisation.

5. Nous réaffirmons qu'il faut que la question palestinienne soit rapidement réglée et exprimons notre appui sans réserve à l'Initiative de paix arabe qui vise à assurer un règlement durable, global et juste du conflit arabo-israélien. Nous saluons l'important effort de renforcement des institutions réalisé par l'Autorité nationale palestinienne et demandons à la communauté internationale de constater les progrès

accomplis et de reconnaître l'État indépendant et souverain de Palestine, sur la base des frontières du 4 juin 1967.

6. Nous condamnons énergiquement la construction et l'expansion par Israël de colonies de peuplement, qui constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle à la reprise des négociations devant conduire à la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé depuis 1967. Nous demandons que soient appliquées toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au conflit arabo-israélien, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Nous condamnons également les politiques et mesures illégales israéliennes qui visent à modifier le caractère arabe et islamique de Jérusalem-Est occupée en changeant sa composition démographique et en l'isolant de son environnement palestinien. Nous réaffirmons notre appui aux efforts que déploient à cet égard S. M. le Roi Mohamed VI, Président du Comité d'Al Qods, et S. M. le Roi Abdullah II Ibn Al-Hussein de Jordanie.

7. Nous condamnons le maintien de l'occupation par Israël du Golan syrien et de territoires libanais, et réaffirmons notre soutien à ces deux pays pour le recouvrement de tous leurs territoires occupés par Israël.

III. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires publie un rapport sur l'impact de la barrière dans la zone de Jérusalem

Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a présenté le 11 juillet 2011 un rapport intitulé « Sept ans après l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la barrière : l'impact de la barrière dans la zone de Jérusalem ». Des extraits de ce rapport sont reproduits ci-après :

...

4. La barrière dans la zone de Jérusalem

Au-delà de ses incidences négatives évoquées précédemment à propos des communautés rurales, la barrière a également été dommageable dans les zones urbaines, en particulier Qalqiliya, Bethléem à Jérusalem-Est. À Jérusalem-Est, elle est en train de transformer la géographie et la vie sociale et économique non seulement des Palestiniens qui résident dans la zone municipale définie par Israël mais aussi des habitants de toute l'agglomération. Dans les quartiers où elle épouse le tracé de la frontière municipale, elle sépare physiquement les communautés palestiniennes vivant de part et d'autre de ce qui était antérieurement une simple division administrative. Ainsi, certains quartiers et faubourgs cisjordanien qui avaient autrefois des liens étroits avec Jérusalem-Est sont maintenant isolés par un mur, de sorte que des quartiers résidentiels et commerçants naguère prospères périssent. Les localités de Ramallah et de Bethléem, très proches de Jérusalem-Est par leur histoire, sont elles aussi physiquement séparées de la ville par la nouvelle construction.

Là où la barrière s'écarte du tracé municipal, certaines communautés palestiniennes des quartiers sous juridiction municipale se retrouvent du côté « Cisjordanie ». À l'inverse, dans d'autres quartiers, des communautés cisjordanien sont rejetées du côté « Jérusalem », ce qui affecte au quotidien leur

statut résidentiel et leur accès aux services de santé et d'éducation. Les conséquences de la barrière à tous les niveaux sont résumées ci-après.

4.1 Les communautés cisjordaniennes du côté « Jérusalem » de la barrière

En s'écartant de la frontière municipale, la barrière a isolé quelque 1 600 Cisjordanien du côté « Jérusalem », soit environ 16 communautés comptant aussi bien des détenteurs d'une carte d'identité cisjordanienne que des titulaires d'une carte d'identité de Jérusalem (2 500 personnes au total)¹. La plupart de ces communautés sont petites, quelques ménages le plus souvent, bien qu'Al Khalayleh (environ 700 habitants) et An Nabi Samwil (environ 250 habitants), deux localités plus peuplées de la zone C, se retrouvent elles aussi du côté « Jérusalem » puisque la barrière englobe le bloc de colonies de Givat-Zeev. Beaucoup comptent des couples « mixtes » de Palestiniens détenteurs soit d'une carte d'identité cisjordanienne soit d'une carte d'identité de Jérusalem-Est, dont le mariage date de l'époque où la frontière municipale de Jérusalem était une ligne abstraite sur la carte et quand la circulation, l'accès et la résidence étaient plus fluides, notamment pour les habitants vivant à la périphérie des limites municipales.

Des familles domiciliées en Cisjordanie sont maintenant séparées du territoire cisjordanien, centre de leur existence antérieure, par la barrière en béton. Compte tenu de leur statut résidentiel, elles n'ont pas le droit de vivre dans la zone municipale officielle ou d'accéder à ses services. Ainsi, un millier environ de résidents cisjordanien vivent dans la zone C. Ils sont 600 à détenir un permis de résidence dans la zone de jointure qui les autorise à rester dans la nouvelle zone d'accès réglementé. Les autres, soit environ 400, ont des arrangements de coordination qui leur permettent de conserver leur domicile actuel et de faire des allers et retours en Cisjordanie en empruntant les points de passage désignés. Les 500 personnes qui vivent à l'intérieur des limites municipales sont dispersées entre au moins huit quartiers où elles sont confrontées à un statut résidentiel incertain et à des difficultés d'accès aux services de base et vivent dans la crainte permanente du déplacement.

Certains profitent des mécanismes de coordination établis par l'Administration civile israélienne, à savoir la liste des noms des membres des communautés conservée au poste de contrôle le plus proche, ce qui leur permet de franchir la barrière dans les deux sens. D'autres, à l'issue de procédures judiciaires, ont réussi à obtenir des permis temporaires les autorisant à conserver leur domicile et à passer les postes de contrôle. Ceux qui n'ont bénéficié d'aucun arrangement spécial sont virtuellement consignés chez eux par crainte des arrestations ou d'une éventuelle « déportation » en Cisjordanie, de l'autre côté de la barrière.

Quels que soient le type de résidence et les arrangements d'accès, les 1 600 résidents cisjordanien sont tous privés de leur liberté de mouvement à Jérusalem-Est même, et doivent rester cantonnés chez eux ou dans leur voisinage immédiat. Ils sont donc obligés de passer par les postes de contrôle pour accéder aux services en Cisjordanie, à commencer par les services d'éducation et de santé.

¹ Nombre de communautés et de personnes de cette catégorie identifiées et interrogées à ce jour par OCHA. Le groupe de l'UNRWA chargé de la surveillance de la barrière vient de faire un recensement plus détaillé des détenteurs de cartes d'identité cisjordaniennes « naufragés » du côté Jérusalem de la barrière.

Les personnes concernées disent que lors de leur passage aux points de contrôle elles ne peuvent emporter avec elles que des quantités limitées de nourriture censées correspondre à leur « consommation personnelle », et que certains produits sont interdits. Elles sont dans la même situation que les habitants de la zone de jonction dans le nord de la Cisjordanie (décrite plus haut), qui sont pris en tenaille entre la barrière et la Ligne verte. Leur vie familiale et sociale normale est pareillement perturbée en ce sens que, si leurs parents et amis vivant en Cisjordanie souhaitent leur rendre visite, ils doivent demander des permis d'entrée à Jérusalem, le résultat étant que les vacances religieuses, les mariages, les funérailles et les veillées funèbres se déroulent sans la participation des familles élargies.

...

IV. Le séminaire Nations Unies des médias sur la paix au Moyen-Orient s'ouvre à Budapest

On trouvera ci-après le texte du message du Secrétaire général Ban Ki-moon dont Kiyotaka Akasaka, Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, a donné lecture à l'ouverture du Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, intitulé « Les perspectives de paix : comprendre les défis actuels et surmonter les obstacles », qui s'est tenu à Budapest les 12 et 13 juillet 2011 :

Je suis heureux d'adresser mes salutations à tous les participants de ce séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, et je remercie le Gouvernement hongrois qui a eu l'amabilité d'accueillir l'événement.

En tant que membres des médias et que représentants de la société civile, vous jouez un rôle vital dans la sensibilisation de l'opinion et la promotion de l'entente entre les Palestiniens et les Israéliens. Le fait que vous soyez réunis pour explorer et approfondir de nouvelles voies de dialogue et d'action est un signe très encourageant.

Vous vous retrouvez à un moment clef du processus de paix. L'impasse persistante des pourparlers de paix est un motif de préoccupation. Les changements historiques que vit la région ne font que souligner l'urgence de l'action à engager.

Pour mettre véritablement fin au conflit israélo-palestinien, il faut régler toutes les questions relatives au statut final – à savoir Jérusalem, les frontières, les réfugiés et la sécurité – et mettre fin à une occupation qui a commencé en 1967. Cette démarche devrait aboutir à l'émergence d'un État de Palestine souverain, indépendant, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Je suis convaincu que cette solution sert l'intérêt supérieur des deux parties et incarne leurs aspirations légitimes. Israël a le droit de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres internationalement reconnues. Les Palestiniens ont le droit d'établir leur propre État souverain, indépendant et viable.

La priorité immédiate des parties devrait être de retourner à la table des négociations sans conditions préalables. Dans sa déclaration du 19 mai 2011, le Président Obama a avancé des idées importantes, notamment sur la question territoriale et sur la sécurité, qui peuvent fournir de bonnes bases pour reprendre des

pour parler de bonne foi. Le Quatuor, qui s'est réuni hier à Washington, s'emploie à relancer la mobilisation en direction de cet objectif.

Les parties doivent éviter toute démarche susceptible de saper la confiance. L'expansion continue des colonies de peuplement en Cisjordanie, notamment Jérusalem-Est, est contraire au droit international et aux engagements israéliens inscrits dans la Feuille de route. Les Palestiniens doivent de leur côté montrer qu'ils sont dignes de confiance et donner des garanties de sécurité.

La situation à Gaza est intenable. Il faut y remédier si nous voulons parvenir à un règlement pacifique du conflit. Je continue d'insister sur la nécessité de garantir la circulation sans entrave ni danger des personnes, des matériaux de construction et autres marchandises et d'appliquer toutes les dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Israël a fait des efforts, mais doit aller plus loin.

Le progrès de l'unité palestinienne est également un élément déterminant. Il doit s'inscrire dans le cadre des positions du Quatuor, des engagements de l'OLP et de l'Initiative de paix arabe. Jusqu'aux élections, tout gouvernement palestinien quel qu'il soit doit impérativement adhérer au programme du Président Abbas et maintenir la coopération pour la sécurité en Cisjordanie et le calme à Gaza. La communauté internationale devra le juger sur ses actes.

Trop de Palestiniens et d'Israéliens souffrent depuis trop longtemps. À l'heure où la région se réveille et aspire à se projeter dans l'avenir, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour aider les parties à parvenir à la paix et à la sécurité.

Merci d'avoir répondu présent pour défendre cette cause, et permettez-moi de vous souhaiter un séminaire couronné de succès.

V. Rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique dans le territoire palestinien occupé

Le 14 juillet 2011, en application de la résolution 64/189 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général Ban Ki-moon a présenté un rapport sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement. Des extraits du rapport sont reproduits ci-après (A/66/138) :

Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 64/189, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », dans laquelle l'Assemblée générale, entre autres, a engagé instamment la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin au recours unilatéral, à l'encontre de pays en développement, à des mesures économiques coercitives qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies ou sont contraires aux principes de droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et qui contreviennent aux principes de base du système commercial multilatéral.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à surveiller l'imposition de mesures de ce type et à étudier leur impact sur les pays touchés, en particulier leurs incidences sur le commerce et le développement, et de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport sur l'application de cette résolution.

3. En conséquence, par une note verbale datée du 4 avril 2011, le Secrétariat a invité les gouvernements de tous les États Membres à lui faire part de leur opinion et toute autre information pertinente sur l'existence de sanctions unilatérales et leurs incidences possibles sur leur commerce et leur développement. Grâce au bref questionnaire mis au point par le Secrétariat pour améliorer la réaction des pays, les réponses ont été plus nombreuses. En effet, à la mi-juin 2011, 18 États Membres (Arménie, Brunéi Darussalam, Colombie, Cuba, Égypte, Gabon, Guatemala, Liban, Malaisie, Malte, Maurice, Mexique, Myanmar, Oman, Qatar, Soudan, Ukraine et Viet Nam) avaient répondu à la demande du Secrétaire général contre 4 seulement en 2009. Les réponses reçues figurent à l'annexe I. Les informations présentées à la section II ont été fournies par les États et n'ont pas été vérifiées auprès d'autres sources.

4. Les organisations, programmes et organismes intéressés, faisant partie ou non du système des Nations Unies, ont également été invités à communiquer des informations et des analyses sur les faits nouveaux dans ce domaine. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont répondu. Le texte de leurs réponses est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

II. Résumé des réponses d'États Membres, d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales

...

8. La CESAO a communiqué un bilan des faits nouveaux relatifs à l'économie du territoire palestinien occupé, du Soudan et de la République arabe syrienne, dont elle surveille l'évolution. Les restrictions de déplacements et le blocus économique restent en vigueur dans la bande de Gaza. La limitation stricte des importations dans le territoire palestinien occupé a provoqué une pénurie de biens de première nécessité indispensables au maintien du niveau de vie de la population locale tandis que les entraves aux exportations ont nui au commerce.

...

9. La CNUCED a fait le point sur l'état du commerce dans des pays actuellement visés par des sanctions unilatérales, comme le Bélarus, Cuba, la Jamahiriya arabe libyenne, le Myanmar, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée et le Soudan, ainsi que dans le territoire palestinien occupé. Bien que leur portée varie d'un pays à l'autre, les mesures se traduisent notamment par la diminution des échanges commerciaux et la perte de recettes en devises, la réduction des moyens de production et la raréfaction des emplois, ainsi que la détérioration de la situation économique et sociale de la population, surtout des catégories à faibles et à moyens revenus. Dans sa réponse, l'OCDE s'est déclarée attachée au bon fonctionnement du système commercial

multilatéral réglé, ce qui implique que les sanctions économiques, c'est-à-dire commerciales, soient prises à l'issue de procédures de règlement des différends.

III. Suivi des mesures unilatérales et étude de leurs incidences sur les pays touchés

10. D'après l'étude publiée par des chercheurs du Peterson Institute for International Economics¹, on dénombre 23 nouvelles mesures économiques unilatérales depuis 2000, dont 18 sont vraiment nouvelles et 5 correspondent à la modification de mesures anciennes contre Cuba, le Myanmar, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée et le territoire palestinien occupé.

...

Annexe II Réponses d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

[Original : anglais]
[3 mai 2011]

La contribution de la CESAO au rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement est présentée ci-après.

L'imposition de mesures punitives, y compris de sanctions, porte préjudice aux populations des pays en développement et ne permet pas toujours d'atteindre les objectifs escomptés. Ces « peines collectives » imposent de lourds fardeaux aux habitants des pays visés, y compris aux enfants. Ces mesures entraînent une baisse des revenus, ce qui nuit directement aux progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, du fait qu'elles grèvent les budgets nationaux. Elles sont également contraires à la résolution 64/189 de l'Assemblée générale.

La Commission formule les observations suivantes au sujet des pays touchés par des sanctions économiques au cours de la période 2008-2010 :

Territoire palestinien occupé

Les restrictions imposées à l'économie et la mobilité touchent considérablement les Palestiniens, à tous les égards. L'économie palestinienne est devenue lourdement tributaire à la fois de l'aide étrangère et de l'économie israélienne. Les restrictions oppressives imposées aux importations ont entraîné la pénurie de nombreux produits de base, qui sont nécessaires au maintien d'un niveau de vie suffisant. Les restrictions imposées à l'exportation ont également limité le commerce avec le monde extérieur et assuré l'hégémonie israélienne sur l'économie palestinienne. Fait inquiétant, le

¹ Hufbauer, Gary Clyde, Jeffery J. Schott, Kimberly Ann Elliott et Barbara Oegg, 2008, *Economic Sanctions Reconsidered*. Édition mise à jour par Gary Hufbauer et Julia Muir.

chômage, qui demeure élevé, a forcé les autorités à recruter du personnel à des salaires inférieurs à la moyenne, afin d'empêcher la marginalisation galopante de la main-d'œuvre. Les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeurent problématiques au vu des contraintes budgétaires, institutionnelles et des infrastructures, qui peuvent être directement imputées à l'imposition des restrictions susmentionnées.

Le blocus économique et commercial imposé à la bande de Gaza a des ramifications considérables pour le commerce et le développement. Les restrictions imposées aux importations et exportations font sérieusement obstacle au commerce, non seulement avec le monde extérieur mais aussi avec la Cisjordanie et Jérusalem-Est. De stricts contrôles sur les importations à « double usage » entraînent une inadéquation des infrastructures, qui étaient déjà en piteux état au départ. L'alimentation en eau et en électricité s'est par conséquent détériorée, ce qui entrave considérablement les activités économiques génératrices d'emplois. Cela a eu des répercussions négatives pour l'ensemble des citoyens, ainsi que des effets néfastes sur l'éducation et la santé (y compris psychologiques) et les niveaux des revenus.

La CESAO relève en outre ce qui suit :

...

Le cas le plus extrême de sanctions unilatérales est le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza, qui non seulement porte atteinte aux principes du droit international ayant trait au commerce international, mais viole également d'autres aspects de la quatrième Convention de Genève, à savoir l'article 33, qui interdit les peines collectives.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]

[12 avril 2011]

...

La CNUCED présente ci-après ses observations sur les pays touchés par les sanctions économiques au cours de la période 2008-2010 :

Depuis 2000, Israël a resserré sa politique de blocus qui restreint la circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur du territoire palestinien occupé ainsi qu'à l'entrée et à la sortie du territoire. Cette mesure a fragmenté ce qui restait de l'économie en îlots isolés, augmenté considérablement les coûts de transaction et restreint l'accès aux marchés mondiaux. De nombreuses entreprises ne sont plus viables et les investissements potentiels ont disparu. Au moins un tiers de l'appareil de production palestinien en 1998 (usines, fermes, arbres, immeubles et terres) n'a pas été remplacé après avoir été détruit ou s'être simplement dégradé au fil d'affrontements répétés. La barrière de séparation de 709 kilomètres, qui est actuellement en cours de construction par Israël et en voie d'être achevée, a entraîné la confiscation de 15 % des terres les plus fertiles de la Cisjordanie, tandis que la politique de sécurité d'Israël a restreint l'accès des pêcheurs à la mer et rendu 30 % des terres arables à Gaza inaccessibles aux agriculteurs. Le coût de l'offensive militaire israélienne de décembre 2008-janvier 2009 contre Gaza est légèrement en deçà des 4 milliards de dollars, presque le triple du produit intérieur brut (PIB) de Gaza en 2006. L'effet cumulatif de ces politiques se traduit par une baisse, de 1999

à 2009, de plus de 14 % du PIB réel par habitant, par des taux de pauvreté et de chômage très élevés et augmente la dépendance à l'égard de l'aide étrangère et de l'économie israélienne. On estime que les exportations palestiniennes en 2009 ont diminué de 40 % par rapport à 1999. Le déficit commercial continue de représenter 60 % du PIB; plus de 66 % du déficit global est attribué aux importations nettes d'Israël, qui sont d'un montant supérieur aux 2,4 milliards de dollars d'aide des donateurs reçus en 2009 par l'Autorité palestinienne. Tous ces facteurs minent les perspectives d'un futur État palestinien viable et souverain.

Si elles n'ont pas toute la même portée, les mesures coercitives appliquées aux pays concernés ont pour principal effet la perte de revenus découlant du commerce et des échanges, la réduction de la capacité productive et de l'emploi, l'accès restreint de la population aux biens et services, y compris la santé, l'éducation, la science et la technologie, le coût plus élevé des transactions, la baisse du niveau de vie et les obstacles à l'intégration dans un système commercial international non discriminatoire et ouvert.

...

VI. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires se rend dans des villages bédouins du territoire palestinien occupé, près de Jérusalem

Le communiqué de presse ci-après publié le 21 juillet 2011 par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires rend compte de la visite de Maxwell Gaylard, Coordonnateur pour les activités humanitaires, dans des villages bédouins près de Jérusalem :

Aujourd'hui, Maxwell Gaylard, Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le territoire palestinien occupé, et David Hutton, Directeur par intérim de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en Cisjordanie, ont visité le village bédouin de Khan Al Ahmar, actuellement confronté à un problème de démolitions en série. Cette visite intervenait dans un contexte d'augmentation sensible des démolitions dans la zone C, où Israël contrôle la sécurité, la planification et l'aménagement du territoire, par rapport à l'année dernière à la même époque. Il y a eu plus de démolitions cette année que pendant toute l'année 2009 ou 2010.

Khan Al Ahmar est situé le long de la route n° 1, à 20 minutes à peine de Jérusalem, entre deux colonies israéliennes. Les habitants, essentiellement des réfugiés, y vivent depuis 1948.

La semaine dernière, le village a reçu quatre nouvelles injonctions d'arrêt de chantier. Il n'avait pas réussi à obtenir des permis de construire en raison des politiques d'urbanisme restrictives et inadéquates en vigueur dans la zone C. Des arrêtés de démolition ont également été pris contre des constructions faites sans autorisation. Quelque 250 structures situées dans les environs sont également visées par des ordres de démolition.

Une vingtaine de communautés de Bédouins, soit au total 2 353 personnes, dont les deux tiers ont moins de 18 ans, sont installées dans cette zone de la périphérie de

Jérusalem. Plus de 80 % d'entre elles risquent maintenant d'être déplacées à cause de l'expansion de la colonie Maale Adumin et du tracé prévu pour la barrière.

Durant la visite, OCHA a présenté une nouvelle étude sur le déplacement des Palestiniens dans la zone C. Cette recherche, étayée par des visites sur place dans 13 communautés de la zone C, révèle que dans la plupart des villages les familles palestiniennes sont contraintes de partir en raison des politiques et pratiques restrictives des autorités israéliennes, notamment la restriction des mouvements et de l'accès, la colonisation et les restrictions sur les constructions palestiniennes. La recherche montre aussi que ces politiques détruisent les moyens de subsistance traditionnels des habitants et exposent des milliers d'autres personnes au risque de déplacement.

VII. Exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient devant le Conseil de sécurité au sujet de la situation au Moyen-Orient

Le 26 juillet 2011, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a fait un exposé devant le Conseil de sécurité au sujet de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Des extraits de cette intervention sont reproduits ci-après (S/PV.6590) :

Le processus politique visant à régler le conflit israélo-palestinien se trouve dans une impasse profonde et chronique. Les efforts déployés pour trouver un terrain d'entente en vue de reprendre les négociations se sont avérés extrêmement complexes du fait des divergences entre les parties et de leur méfiance mutuelle. Les dirigeants politiques des deux camps sont frustrés, de même que la population. La frustration que ressentent les Palestiniens est d'autant plus vive en l'absence de perspectives politiques crédibles quant à la fin de l'occupation qui a débuté en 1967. Israël continue de se préoccuper d'instaurer une sécurité durable et de mettre fin au conflit.

Le Quatuor s'efforce depuis le début de l'année de promouvoir la tenue de négociations véritables. Dernièrement, le 11 juillet, le Secrétaire général a rencontré les partenaires du Quatuor à Washington. Le Quatuor a cherché à concrétiser l'importante allocution prononcée par le Président Obama le 19 mai – dans laquelle celui-ci avait présenté les paramètres relatifs aux frontières et à la sécurité comme étant une « base des négociations » – dans un cadre convenu au niveau international devant permettre aux parties de reprendre les pourparlers. Le Secrétaire général s'est montré satisfait du débat de fond qui a eu lieu à Washington. Le Quatuor n'a pas publié de déclaration pour contribuer à définir les orientations futures, mais il poursuit ses efforts.

Le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou continuent à exprimer leur volonté de négocier. Cependant, en l'absence d'un cadre pour l'organisation de pourparlers véritables, et compte tenu du fait qu'Israël poursuit ses activités de colonisation, les Palestiniens envisagent sérieusement de se tourner vers l'ONU. Le Président Abbas a déclaré qu'il demeurerait attaché aux négociations et que l'action de l'ONU permettrait de préserver la solution des deux États. Israël s'oppose à cette démarche, alléguant que cela rendra plus difficile la tenue de négociations en vue de concrétiser la solution des deux États. Les Palestiniens mènent des consultations

étroites avec la Ligue des États arabes sur la question, et les deux parties collaborent activement avec les membres de la communauté internationale.

Nous espérons que la communauté internationale fera preuve d'unité au sein des instances collectives de prise de décisions – aujourd'hui, en septembre, mais également après septembre – et parviendra à mettre en place une démarche légitime et équilibrée qui permettra aux parties de surmonter leurs divergences et, à terme, de se rasseoir à la table des négociations. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires du Quatuor afin que des mesures soient prises d'urgence à cette fin. Nous notons par ailleurs les prérogatives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les responsabilités qui leur incombent.

Nous ne devons pas perdre de vue les enjeux. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et mon Bureau, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ont tous reconnu les réalisations sans précédent de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie. Dans les domaines clefs, l'Autorité palestinienne a atteint un niveau de résultats d'ordre institutionnel suffisants pour devenir un État opérationnel. L'Autorité palestinienne est prête à assumer les responsabilités d'un État souverain à tout moment dans un avenir proche.

Des progrès réels ont été accomplis sur les plans sécuritaire et économique, dont les deux peuples ont bénéficié. L'amélioration de la gouvernance, l'augmentation de l'investissement, l'amélioration de la circulation et de l'accès et l'engagement des donateurs ont permis de renforcer l'économie de la Cisjordanie dans un environnement mondial difficile au cours des deux dernières années. La formation et le déploiement de milliers d'agents de sécurité palestiniens et le renforcement de la coordination de la sécurité ont permis de démanteler des cellules terroristes et de lutter contre l'incitation à l'extrémisme. Les Palestiniens ont pu constater le rétablissement de l'ordre public dans les villes principales, et les Israéliens ont vu le nombre d'actes de violence en provenance de Cisjordanie diminuer.

...

Si des mesures d'autonomisation ont été prises par le passé, aucune mesure audacieuse n'a été adoptée récemment, et la mise en œuvre des mesures annoncées, notamment le train de mesures définies en février 2011 avec le Représentant du Quatuor, Tony Blair, est lente. En fait, nous avons relevé de nombreuses actions négatives dans la zone C. La destruction des structures palestiniennes s'est accrue. Cette année, 700 personnes ont été déplacées et environ 370 structures ont été démolies, du jamais vu depuis 2006. Les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement ont été particulièrement ciblés.

Les activités de peuplement se poursuivent dans de nombreuses zones sensibles de Jérusalem-Est et dans la zone C, 40 unités ont été approuvées à Karnei Shomron, dans le nord de la Cisjordanie, au cours du mois écoulé. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que le 26 juin 2011, pour la première fois depuis plusieurs années, Israël a confisqué 19 hectares de terres appartenant à des particuliers palestiniens dans le village de Karyut, situé aussi dans le nord de la Cisjordanie. Un avant-poste, illégal même au regard de la loi israélienne, a été établi sur ce terrain. Cette initiative s'écarte des engagements pris publiquement par Israël de ne pas construire de nouvelles colonies ou réserver des terrains pour de nouvelles implantations, et crée un précédent grave concernant la légalisation future des

avant-postes qui, en vertu de la Feuille de route, devraient être démantelés. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et préjugent des négociations sur le statut final, et les activités de peuplement doivent cesser.

Les problèmes dont nous faisons régulièrement état au Conseil, notamment la violence des colons, les incursions lancées sous couvert d'assurer la sécurité, les restrictions de circulation et d'accès et le tracé du mur continuent d'être source de frictions entre les parties. Je relève que le 23 juin, les autorités israéliennes, sur arrêt de la Cour suprême israélienne, ont commencé à modifier le tracé d'une section du mur près de Bil'in, un village où des manifestations ont lieu chaque semaine, permettant ainsi aux habitants d'avoir accès à 1 020 dunums supplémentaires de terres agricoles, bien qu'ils soient encore privés de 1 280 autres dunums.

...

Une amorce de reprise est en cours à Gaza, grâce à une croissance réelle du PIB de 15,1 % en 2010 et de 17,9 % au premier trimestre de 2011. Toutefois, ce rebond part de très bas, et il est tiré en partie par les dépenses publiques, l'aide des donateurs, le trafic dans les tunnels, l'augmentation des importations à partir d'Israël et des exportations en quantité limitée. Les importations représentent environ un tiers de ce qu'elles étaient avant le bouclage. Le chômage est très élevé à Gaza, avec un taux de 31 %; 54 % des ménages restent confrontés à l'insécurité alimentaire et 38 % vivent dans la pauvreté.

Le changement de politique israélienne en juin 2010, passant d'une liste de produits autorisés à une liste de produits interdits, a aidé à accroître les importations de biens de consommation. Des produits agricoles en volume et en nombre réduits ont été aussi exportés depuis la décision d'Israël de l'autoriser en décembre 2010. Le volume des projets des Nations Unies approuvés pour Gaza à ce jour, conformément à la politique israélienne, a atteint un total de 265 millions de dollars – un début non négligeable s'agissant de satisfaire aux importants besoins essentiels de Gaza, notamment en matière d'éducation, de logement et d'assainissement.

Le point de passage de Rafah pour les personnes est ouvert maintenant six jours sur sept entre Gaza et l'Égypte. De concert avec nos partenaires du Quatuor, nous engageons Israël à autoriser l'importation combinée de barres de fer et de ciment à utiliser par le secteur privé à Gaza. Le commerce illicite actuel de ces matériaux de construction essentiels, transitant par les tunnels, donne plus de poids à ceux qui contrôlent la contrebande, au détriment du secteur commercial légitime. Les exportations vers l'étranger et la Cisjordanie devraient être aussi renforcées. Une circulation plus libre des personnes à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza est essentielle pour permettre aux habitants de jouir de leurs droits fondamentaux, d'une interaction normale avec le monde extérieur et de leur dignité humaine. Nous continuons de rechercher la réouverture complète de tous les points de passage légitimes. Nous exhortons de nouveau à la vigilance face à la contrebande d'armes vers la bande de Gaza.

...

À Gaza, le Ministère de l'intérieur du Hamas a fermé les bureaux du Forum de la jeunesse de Sharek sur la base d'accusations non précisées de comportement immoral. Les autorités veulent aussi auditer les organisations non gouvernementales (ONG) internationales en menant des inspections sur site. Nous plaçons pour le plein respect de l'exercice libre et indépendant des fonctions de ces organisations.

Nous plaillons aussi pour le plein respect du travail des agences des Nations Unies, dont certaines des activités en appui aux bénéficiaires palestiniens ont été présentées sous un faux jour dernièrement.

Nous sommes aussi très préoccupés par l'explosion d'une bombe près des bureaux du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, survenue à Gaza le 25 juin, causant des dégâts matériels dans le mur d'enceinte, ce qui souligne le difficile environnement sécuritaire dans lequel opère l'ONU dans la bande de Gaza.

J'appelle aussi votre attention sur le fait que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) accuse un déficit sans précédent de 61,4 millions de dollars pour financer ses principaux programmes et opérations, ainsi que ses opérations d'urgence en matière d'aide alimentaire et d'emploi. J'invite instamment les donateurs à fournir rapidement à l'UNRWA un appui décisif sans lequel l'aide aux habitants de Gaza pourrait se voir considérablement réduite dès octobre.

...

La mise en œuvre de l'accord de réconciliation de mai est au point mort, sur fond de querelles au sujet de la composition et du programme du nouveau gouvernement. Plus la réconciliation tarde et plus l'évolution de la situation sur le terrain va accroître le fossé entre la Cisjordanie et Gaza, ce qui aura de graves conséquences pour les perspectives d'un État palestinien viable. L'Organisation des Nations Unies continue de promouvoir la réconciliation dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

...
